



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

COMMISSION COMPETITIONS

**Mercredi 17 janvier 2018 à 18 heures
au siège du CD 31**

Présents :

Mmes : Marie-Madeleine Clamens, Delphine Mondragon, Valérie Sarman
Mrs : Pierre-Noël Arcangelli, Alain Azéma, David Carle, Rolland Dallier,
Frédéric Debezi , Gilbert Ducasse, Serge Galiano, Pierre Jouany, Alain
Pinaud, Francis Ricard, Jean Bernard Vignères.

Tous les secteurs sont représentés.

Coupe de France

Au moment du tirage au sort du 1^o tour, nous comptons 133 clubs inscrits (dont 17 positionnés « tête de série », soit 116 clubs opposés au 1^o tour).

Depuis, 3 clubs se sont manifestés (Amouroux, Colonne Marengo, Boule Pointine) en ayant expliqué leur non inscription (courrier égaré, mail erroné et non reçu, ...). Avec l'accord du Président du CD 31, le comité de pilotage les a acceptés. Amouroux recevra Colonne Marengo, la Boule Pointine est exempte sauf si nous enregistrons, d'autres réclamations (date limite au 24 janvier 2018).

En raison du grand nombre de déplacements de journée sollicité les années précédentes, le choix de la journée du 1^o tour (16, 17 et 18 Février) est laissé aux clubs. Toutefois, afin que chaque secteur puisse désigner un arbitre, ce choix doit parvenir au CD 31 avant le 31 Janvier 2018.

Liste des « tête de série » :

- Pour avoir accédé au 1^o tour de zones en 2017 :
 - o Lavernose n°1
 - o Muretaine n° 2
 - o Roques n°3
 - o Rieux Volvestre n°4
 - o BJ Colomiers n°5
 - o St Lys n°6
 - o Fenouillet n°7
 - o Aspet n°8
 - o St Alban n°9
 - o Daux n°10
- Pour participer aux CNC en 2018
 - o BJ Colomiers
 - o Raphaël Parc n°11
- Pour participer aux CRC en 2018
 - o St Alban
 - o St Lys
 - o Daux
 - o Aspet
 - o Muret St Jean n°12
 - o Launaguet n°13
 - o Cazères n°14
 - o Tournefeuille n°15

- Fenouillet
- TPO n°16
- His n°17

Gestion des championnats de secteur et qualificatifs

- **Répartition des équipes à qualifier**
 - Un tour de table est effectué pour vérifier que les tous les qualifiés d'office n'ont pas muté
 - Champions ou vice-champions du CD31 en 2016 : OK
 - Champions de secteur en 2016 : OK
 - Un rappel des méthodes de calcul qui déterminent le nombre de qualifiés par secteur et par modalité est effectué. Il est à disposition de tous.
 - Seuls 3 secteurs (Comminges, 4 Vallées et Grenade) souhaitent continuer à attribuer les titres de champions de secteur en 2018
 - Rappels sur le prorata des équipes à qualifier par secteur entre le championnat de secteur et 2° qualificatif
 - Privilégier (en nombre) le championnat de secteur
 - Mettre un nombre au championnat de secteur qui permette de qualifier au Q.CTMP sans avoir des qualifications par des parties « blanches »
 - Chaque secteur reçoit un tableau de répartition et la commission valide la ventilation (Q1 et Q2) avec le mode de graphique correspondant.
- **Feuilles d'inscriptions à ces compétitions**
 - Envoi des modèles par Patricia
 - Distribution aux clubs
 - Fixer une clôture par secteur pour que le graphique et la liste des inscrits puissent être transmis à Marie (mise sur le site) avant le jeudi soir (le mardi soir pour les vétérans)
- **Graphiques sur les championnats de secteur et qualificatifs**
 - Les attributions ont été réalisées à l'intérieur de chaque secteur. Tout est OK sauf pour le secteur de Comminges qui doit y procéder prochainement.
 - Il faudrait, afin d'avoir un bon suivi, que nous connaissions les personnes afin de les contacter en cas de problèmes. (remplir tableau)
 - Distribution des graphiques « papier » à utiliser impérativement
 - Retour des fichiers GCZ et des graphiques « papier » avant le lundi suivant à midi (vendredi pour les vétérans) à francisricard@sfr.fr.
 - Le graphiqueur et le responsable du secteur gardent une copie du fichier GCZ

Gestion des championnats de la Haute-Garonne et QLigue

- **Délégués**
 - Q.Ligue : un délégué est désigné par le secteur qui accueille la compétition
 - Cht 31 : Le CD31 le désignera après étude des demandes de délégation
- **Arbitres :**
 - Q.Ligue : désigné par la commission d'arbitrage
 - Cht 31 : désigné par la commission d'arbitrage
- **Graphiqueurs :**
 - A désigner par la commission graphique

Saisie des concours dans Geslico

Chaque responsable de secteur saisit les résultats de tous les concours (régionaux et départementaux) se déroulant dans son secteur. Il garde une copie des fichiers GCZ transmis par le graphiqueur. L'application « Geslico » étant en restructuration, nous ne pouvons saisir aucun concours pour l'instant.

Concours régionaux et nationaux

- **Délégués**
 - Régionaux : un délégué du secteur qui reçoit (il transmet le CR à la CTMP)
 - Nationaux : un délégué est nommé par le CTMP via la FFPJP

- **Arbitres** :
 - Régionaux : un est désigné par la CTMP, les autres par le secteur
 - Nationaux : un est désigné par la Fédé, les autres par la commission d'arbitrage
- Graphiqueurs :
 - Régionaux : à désigner par le secteur
 - Nationaux : le club propose un responsable qui monte son équipe au moins 3 mois avant et la propose au président du CD 31

Sans autre question, la séance est levée à 21 heures.

